

BARÊME DES HONORAIRES DE VENTE

Mandat de vente simple	8% TTC
Mandat de vente exclusif	6% TTC

TTC = Toutes Taxes Comprises

Les honoraires comprennent les prestations de conseil, de commercialisation, de visite, de constitution du dossier de vente, de négociation et d'accompagnement au-delà de l'acte final.